



# Présentation

publié le 26/12/2013 - mis à jour le 29/12/2013

## Qu'est-ce que le niveau A2 en langues vivantes

- ▶ La validation du Niveau A2 dans une langue vivante est une étape indispensable à l'obtention du brevet des Collèges. C'est l'élève qui choisit la langue vivante dans laquelle il souhaite valider son niveau A2.
- ▶ Le niveau A2 s'inscrit dans une démarche Européenne : le CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues).
- ▶ Pour obtenir leur Brevet des Collèges, les élèves doivent acquérir le "niveau A2". Celui-ci est évalué au cours de la scolarité par les professeurs de langues.
- ▶ Dans le cadre de ce niveau A2, l'élève est évalué sur **cinq capacités langagières** et doit être capable de :
  - 1) **Écouter et comprendre** l'essentiel de documents audio simples et clairs relatifs à ce qui le concerne de très près (la famille, les achats, la mode, l'environnement proche, les loisirs...etc)
  - 2) **Lire et comprendre des textes courts et très simples**, trouver une information dans des documents courants comme des publicités, des prospectus, des menus et des horaires ou des lettres personnelles courtes et simples.
  - 3) **Prendre part à une conversation** : échange d'informations simple et direct sur des sujets et des activités familiers. L'élève, à ce niveau, n'est pas capable de poursuivre une conversation, mais peut avoir des échanges brefs.
  - 4) **S'exprimer oralement en continu** : l'élève peut utiliser une série de phrases pour décrire en termes simples sa famille, ses conditions de vie, ses loisirs, sa vie au collège, etc.
  - 5) **Écrire des notes et messages simples et courts**, une lettre personnelle simple, comme des remerciements, une carte d'anniversaire, un mail ou une lettre courte.